



مرصد العمل الحكومي
Observatoire du Travail Gouvernemental
OTRAGO



Rapport d'observation de l'action gouvernementale

Dans les 100 premiers jours de sa formation

Janvier 2022

Préambule :

Ce rapport présente un suivi général de l'évolution du gouvernement de Mr Aziz Akhannouch, au cours des 100 premiers jours de sa formation, de ses différentes activités et travaux, et ses décisions d'ensemble, programmes et procédures.

Ce rapport s'appuie sur des sources officielles et des données fournies par le gouvernement et le parlement marocain dans ses deux chambres, en plus des différentes déclarations des ministres et des composantes de la majorité gouvernementale.

Ce rapport adopte une approche civile et neutre loin de tout alignement ou positionnement politique, il ne constitue en aucun cas une tendance d'opposition au gouvernement, il est plutôt classé comme une contribution civile et objective à l'enrichissement du débat public et au renforcement du niveau de conscience et d'engagement de l'opinion public, Dans le cadre d'un suivi et 'd'un débat sérieux et responsable des diverses décisions et procédures gouvernementales.

Ce rapport adopte une méthodologie d'observation intégrée et cohérente, qui se décline en deux axes principaux :

Premier axe : observation de l'action du gouvernement dans les 100 premiers jours de sa formation

Deuxième axe : remarques enregistrées sur les différentes mesures et décisions du gouvernement.

Premier axe :

Observation de l'action du gouvernement dans les 100 premiers jours de sa formation



Le gouvernement de M. Aziz Akhannouch a connu un dynamisme politique, administratif et législatif intense au cours des 100 premiers jours de sa formation, qu'ils soient positifs ou négatifs outre un certain nombre de productions législatives importantes.

1. La législation

La production législative a constitué l'une des interfaces les très actives de l'action gouvernementale au cours des cent premiers jours de la vie du gouvernement, puisque le gouvernement a ratifié 9 projets de loi, 47 décrets, et a examiné et ratifié 7 accords et traités internationaux, ce qui indique sa tendance rapide à réaliser ses obligations et engagements, notamment en ce qui concerne le volet social, puisque le gouvernement a ratifié 18 décrets spéciaux pour généraliser la couverture sociale à un certain nombre de groupes et souches sociétales.

Si le gouvernement a réussi à réaliser et adopter la loi de finances 2022, avec tout l'effort législatif et procédural demandée, et le temps important consommé, compte tenu de son impact et de ses répercussions directes sur ses travaux, ses décisions et ses orientations financières et réformatrices, il a également œuvré à la réalisation d'un important effort législatif, qui comprenait un ensemble de secteurs de base, au sommet desquels se trouvent l'agriculture, la justice, l'investissement et la santé.

Le gouvernement a travaillé à la mise en œuvre de 18 décrets spéciaux pour la généralisation de la couverture sociale et des retraites au profit d'un ensemble de catégories sociales, tels que les médecins, pharmaciens, ingénieurs, indépendants et autres professionnels du secteur privé, ainsi que la mise en œuvre d'un comité centrale de la réforme du système de protection sociale, coordonnant les interventions des différents acteurs concernés par la réforme précitée, définissant la liste des projets de textes législatifs et réglementaires nécessaires à la généralisation de la protection sociale, et assurant la mise en œuvre des réformes accompagnant le grand chantier de la généralisation protection sociale sur l'ensemble du peuple marocain.

La ratification par le gouvernement de ces nouveaux décrets permettra de garantir l'assurance maladie et les retraites au profit d'environ 8 millions de Marocains, dont 1,6 million de paysans, un demi-million d'artisans et 170 000 chauffeurs de taxi, en plus des ayants droit qui leur sont associés. Ce qui permettra à environ 11 millions de Marocains et des ayants droit qui leur sont associés de bénéficier de ce régime.

Le gouvernement a également approuvé le projet de loi n° 80.21 portant création du cadastre agricole, et l'a renvoyé au Parlement, et a également approuvé un projet de loi organique pour modifier et compléter la loi organique relative à la nomination aux postes de direction, en le renvoyant au Parlement et en complétant ses étapes législatives, pour entrer en vigueur.

Et dans le même agenda législatif du gouvernement, ce dernier s'est efforcé de résoudre les problèmes juridiques qui entravaient le statut de la Délégation ministérielle aux droits de l'homme, en ratifiant le projet de décret n° Un ministère chargé des droits de l'homme et définissant ses fonctions et son organisation.

En matière de gouvernance et d'organisation, et conformément à la nouvelle architecture du gouvernement, et ses nouvelles orientations, ce dernier a approuvé 4 décrets relatifs à l'organisation des compétences et à la structuration des directions centrales du ministère de l'Agriculture, de la Pêche, Développement Rural, Eaux et Forêts, du Ministère de l'Investissement, et le ministère de la Prévention et de l'Evaluation des Politiques Publiques, et du Ministère des Finances en plus du Ministère de l'Equipement et de l'Eau.

Le gouvernement a également œuvré pour consacrer le volet social à la gestion des effets de la pandémie de Corona en allongeant la période d'octroi des indemnités dans les secteurs du tourisme, des guides touristiques, des travailleurs des unités hôtelières et du voyage. Agences, en plus des transports touristiques, jusqu'en février 2022.

2. Investissements :

Le gouvernement s'est efforcé au cours de la dernière période de tenir 4 réunions du Comité central d'investissement, où il a approuvé 31 projets d'investissement d'une valeur supérieure à 22 milliards de dirhams, visant à créer plus de 11 666 emplois directs et indirects.

Le gouvernement s'est également engagé à ratifier le projet de décret n° 2.21.957 portant création d'une zone d'accélération industrielle pour sidi Abou elkanadil sur une superficie de 24 hectares, présenté par M. Riad Mazour, ministre de l'Industrie et du Commerce, en exécution de la convention de partenariat signée entre le Ministère des Finances, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et la wilaya de Rabat-Salé-Kenitra, visant à réhabiliter le parc immobilier et à commercialiser et gérer la zone industrielle de sidi Abou elkanadil , dans la perspectives de réservé cette zone aux industries des énergies renouvelables, électricité, électronique et industries plastiques.

3. Éducation :

L'action du gouvernement dans le secteur de l'éducation nationale, au cours de la dernière période, s'est distingué par beaucoup de gestion procédurale et routinière des affaires éducatives au Maroc, sans enregistrer de nouvelles procédures, réformes ou chantiers , à l'exception de la décision controversée de M. Chakib Ben moussa, ministre de l'Éducation nationale, concernant les conditions de réussite aux concours des académies, dont l'âge requis pour les candidats a été plafonné à 30 ans, ce qui a provoqué une vague de rejet généralisé, que ce soit au sein des syndicats d'enseignants, ou des partis d'opposition, en plus des étudiants candidats.

4. Justice :

Le gouvernement a lancé le début de ses travaux dans le domaine de la justice, avec une décision surprenante marqué par le retrait du projet de loi pénale du Parlement, pour motif de réforme globale.

L'ensemble de l'action du gouvernement, dans le domaine de la justice, s'est également caractérisé par la dominance des mesures procédurales et routinières, et l'absence de toute nouvelles initiatives ou procédures, à l'exception de la circulaire conjointe signée par le ministre de la Justice, le président du parquet général et le président délégué de l'autorité judiciaire, qui exhorte les juges et les fonctionnaires et tous ceux qui se présentent devant les tribunaux, d'avoir le passeport sanitaire pour accéder aux espaces judiciaires, une décision qui a laissé une sorte d'encombrement, notamment chez les avocats, qui ont décidé de boycotter les audiences et d'organiser des veillées de protestation dans diverses régions du Maroc.

Dans le cadre de la résolution des problèmes juridiques qui entravaient les travaux de la délégation interministérielle des droits de l'homme, à la lumière de la nouvelle restructuration du gouvernement, le Conseil de gouvernement a approuvé le décret présenté par le ministre de la Justice concernant les fonctions et la mission de cette commission.

5. Emploi :

Le gouvernement, à travers de M. Younes El-Sekouri, ministre de l'Insertion économique, de Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences, a procédé à l'élaboration d'une vision préliminaire pour répondre ses obligations en matière de création de 250 mille emplois.

Le gouvernement a choisi de mettre en œuvre son engagement à travers un programme concret appelé petits et grands chantiers publics, qu'il lancera en partenariat avec les secteurs ministériels, les institutions publiques, les collectivités locales et les collectivités territoriales, ainsi que les organisations de la société civile et les coopératives locales, sans exiger de qualifications. , et il aura pour but de fournir des réponses Immédiats pour les cibles qui ont souffert des répercussions de la pandémie de Covid-19.

Le gouvernement a choisi de mettre en œuvre son engagement à travers un programme concret appelé petits et grands ateliers publics, qu'il lancera en partenariat avec les secteurs ministériels, les institutions publiques, les collectivités locales et les collectivités territoriales,

ainsi que les organisations de la société civile et les coopératives locales, sans exiger de qualifications. , et il sera chargé de fournir des réponses Immédiatement pour les groupes qui ont souffert des répercussions de la pandémie de Covid-19.

Dans le même contexte, le Ministre de l'Insertion Economique, des Petites Entreprises, de l'Emploi et des Compétences a lancé une série de réunions régionales de concertation, soit 12 réunions régionales, auxquelles ont participé divers acteurs locaux dans le domaine de l'emploi, et ceux concernés par la mise en œuvre du programme de grands et petits chantiers.

6. Agriculture :

L'action du gouvernement au niveau du secteur agricole, a représenté l'une des fronts les plus actifs de son travail au cours de la dernière période, le ministère a travaillé à l'élaboration du projet de loi n° 80.21 relatif à la création du registre agricole, qui permettra de disposer d'une base de données des noms des agriculteurs et des localisations de leurs domaines géographiques, en plus de numérisation de la préservation immobilière, et d'organiser et de restructuration des compétences de certaines directions au sein du ministère.

Le ministère de l'Agriculture, de la Pêche, des Eaux, des Forêts et du Développement rural a lancé un ensemble d'initiatives et de mesures, dont les plus importantes sont les réunions régionales sur la nouvelle génération d'assemblée agricole, visant à mettre en œuvre la stratégie de développement agricole « Green Génération 2020- 2030 », en plus du lancement des projets de développement de la chaîne de production dans le cadre de la stratégie de génération verte, et un ensemble de projets de développement agricole dans les régions de Berkane et Taza.

7. Tourisme

La performance du gouvernement dans le domaine du tourisme, au cours de cette période, s'est distinguée par la gestion de la crise dont souffrait le secteur, à la suite des mesures prises en matière de lutte contre la pandémie de Corona, qui se sont directement répercutées sur ce secteur vital et important pour l'économie nationale.

Le gouvernement a prolongé le bénéfice des indemnités accordées aux professionnels du secteur du tourisme, jusqu'à fin février 2022, et également veiller à tenir plusieurs réunions avec les professionnels du domaine du tourisme et du domaine de l'artisanat, pour échanger sur les problèmes et les contraintes rencontrés par les deux secteurs.

Mme Fatima Al-Zahra Amour, ministre du Tourisme, s'est engagée, lors de l'entretien qu'elle a tenu mercredi 22 décembre 2021 avec le président et les représentants de la Confédération nationale du tourisme, à lancer un plan global d'appui aux opérateurs touristiques, ainsi que l'instauration d'un fonds sectoriel avec l'appui du fonds d'investissement Mohammed VI, et revoir le calendrier de paiement des cotisations dues à la Caisse nationale de sécurité sociale, et mettre en place un nouveau mécanisme bancaire et promouvoir le transport aérien pour accélérer la demande.

Le Ministère du Tourisme a également soumis un projet de décret relatif à la réforme, la réglementation et la régularisation du statut des personnes exerçant la profession de guide touristique.

8. Culture, Communication et Jeunesse :

L'action du gouvernement au niveau du secteur de la culture, de la communication et de la jeunesse s'est distinguée par la dominance du travail procédural et des mesures de gestion routinière, sans enregistrer de nouvelles réformes et mesures, à l'exception de l'initiative entreprise par M. Mehdi Bensaid, ministre de la Jeunesse, Culture et Communication, marqué par le partenariat que le ministère a signé avec la société Radiotélévision Nationale, dans le cadre de l'animation et du développement des industries culturelles et créatives et de la promotion du théâtre marocain, qui permettra l'organisation d'un spectacle théâtral

annuel sous le slogan « Le théâtre bouge », qui vise à filmer 60 œuvres théâtrales et à acquérir les droits de diffusion sur les chaînes de la Société nationale de radio et télévision , la plate-forme numérique du secteur de la culture, pour des montants compris entre 150 000 et 200 000 dirhams pour chaque pièce.

Cela s'ajoute au succès du gouvernement dans l'inscription de « taborida » en tant que patrimoine humain sur la Liste représentative du patrimoine immatériel, lors des réunions de la seizième session du Comité intergouvernemental des conventions pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, qui s'est tenue du 13 au 18 décembre 2021 dans la capitale française, Paris.

M. Mehdi Bensaïd a annoncé, lors de la présentation du budget de son ministère à la Chambre des représentants le 04 novembre 2021, que le Salon international du livre et de l'édition serait déplacé dans la ville de Rabat en 2022, et qu'il reviendrait à sa place d'origine à Casablanca en 2023.

Le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication a lancé un colloque consultatif sur la question de la presse nationale, et les options pour relever les défis et remporter le pari de la qualification, en présence de divers organismes professionnels et acteurs actifs dans le domaine.

M. Mehdi Bensaïd s'est également engagé à allouer une enveloppe financière de 90 millions de dirhams annuellement, afin de régulariser le statut de la catégorie des « cadres d'aide » au sein du ministère.

9. Énergie :

Dans le cadre de la gestion des problèmes engendrés par la décision de l'Algérie de ne pas renouveler le contrat d'approvisionnement en gaz « maghrébin européen », qui approvisionnait le Maroc avec 7 % du volume affluant vers l'Europe, soit l'équivalent de 700 millions de mètres cubes en moyenne annuelle, le gouvernement, par l'intermédiaire de l'Office national de l'électricité et de l'eau, a signé un contrat avec la British Sound Ennery Company, selon lequel elle exploitera le champ gazier de Tendrara, tout en utilisant le

gazoduc du Maghreb pour transférer la production de gaz de ce champ, à un taux annuel de 350 millions de mètres cubes de gaz naturel.

10. Gestion de la pandémie de Corona :

Le gouvernement d'Aziz Akhannouch a continué à gérer la pandémie de Corona, en continuant à prolonger la période de validité de la loi d'urgence, tout en enregistrant un assouplissement de certaines mesures liées aux fermetures nocturnes, empêchant les déplacements entre les régions, tout en imposant un passeport sanitaire pour accéder à divers publics installations.

Le gouvernement a également décidé le 28 novembre 2021 de suspendre tous les vols entrants vers le Maroc pour une durée de deux semaines, à compter du 29 novembre 2021, par mesure de précaution, en raison de l'émergence du nouveau mutant Corona (Omicron). fin janvier 2022.

A l'exception du package d'indemnisation des professionnels et travailleurs du secteur du tourisme, qui a été décidé d'en prolonger le bénéfice jusqu'à fin février, le gouvernement n'a accordé aucune indemnisation au profit d'autres secteurs touchés.

En ce qui concerne l'élargissement des groupes vaccinés, le gouvernement, par sa décision d'interdire l'accès aux espaces publics aux non vaccinés, a pu doubler le nombre de vaccinés (la première et la deuxième dose), tout en enregistrant une réponse lente des citoyens concernant la réception de la troisième dose, tout en enregistrant une abondance concernant des stocks de vaccins du Maroc.

Dans le même contexte, le ministère de la Santé a décidé, mercredi 29 décembre 2021, de réduire le délai entre la deuxième et troisième dose du vaccin de rappel corona, à quatre mois au lieu des 6 mois qui étaient en place.

11. Dialogue social :

Le gouvernement n'a enregistré aucune initiative ni aucun signal en vue de fixer les paramètres du dialogue social central, aucune déclaration ni aucune communication n'ayant été émise à cet égard entre le gouvernement et les centrales syndicales les plus représentatives.

Des réunions de dialogue ont été enregistrées entre plusieurs secteurs ministériels et syndicats les plus représentatifs (l'éducation, la culture, la justice et la santé.)

Un certain nombre de tensions sociales ont également été enregistrées au niveau de plusieurs départements ministériels, en raison de certaines décisions prises et de dossiers en suspens, notamment le secteur de l'éducation, de la justice et de la santé.

12. Nominations :

Durant cette période, le gouvernement a approuvé 9 nominations aux hautes fonctions, le ministère de l'Agriculture avec 2 nominations, le ministère de la Justice et des Libertés avec 2 nominations, le Haut-Commissariat au Plan avec une nomination, et le ministère de l'Enseignement supérieur avec 4 nominations, dont la plupart étaient des nouveaux doyens de certaines institutions universitaires.

13. Dimension politique

L'action du gouvernement au niveau politique s'est caractérisée par un relativisme dans la gestion des relations entre ses composantes, puisqu'il a d'abord été témoin d'une sorte de collision au niveau du front parlementaire, où la majorité gouvernementale s'est précipitée pour préparer et signer la charte de la majorité, en tant que déterminant et régulateur de la relation de ses composantes, et comme expression de sa volonté de renforcer ses rangs et d'accroître sa cohérence.

L'approche technocratique a également prévalu sur le travail du gouvernement, et elle a été dominée par le caractère procédural et technique, en l'absence d'indicateurs politiques, qui définissent ses orientations et défendent ses choix politiques dans les domaines de la

démocratie, des droits de l'homme, de la lutte contre la corruption, ainsi que la détermination de sa position politique par rapport aux grandes réformes.

Il a été également enregistré l'absence de démarches de dialogue dans la gestion du dossier des manifestations dont le pays a été témoin à la suite d'un ensemble de décisions gouvernementales, liées au dossier de l'imposition du passeport de vaccination, et de l'engagement des professeurs...



Deuxième axe :

**Observations enregistrées sur les différentes actions et
décisions du gouvernement**



L'Observatoire de l'action gouvernementale a enregistré une série d'observations sur la performance du gouvernement au cours des 100 premiers jours de L'Observatoire du travail gouvernemental a enregistré une série d'observations sur la performance du gouvernement au cours des 100 premiers de sa formation :

1. Appréciation du progrès du gouvernement dans la mise en œuvre de ses engagements concernant la mise en œuvre rapide des décrets d'application relatifs à la généralisation de la couverture médical et des retraites.
2. Appréciation de l'accélération de la tenue du comité d'investissement et l'approbation d'un nombre important de projets d'investissement.
3. Appréciation de la réponse rapide et efficace du gouvernement à l'arrêt de l'acheminement du gaz par l'Algérie depuis le gazoduc du Maghreb, et le déséquilibre partiel qu'il a laissé en ce qui concerne les besoins énergétiques du Maroc, et son travail pour trouver des alternatives efficaces et efficientes grâce auxquelles il a pu continuer à fournir au marché marocain ses besoins en Gaz au même rythme qu'avant, sans aucun dommage ni déséquilibre .
4. Appréciation du versement du gouvernement des sommes dues à la valeur ajoutée au profit des entreprises marocaines, et son impact positif sur sa situation financière et la disponibilité des liquidités financières.
5. Appréciation du travail des composantes du gouvernement pour renforcer leur coordination et l'harmonie et surmonter les divergences apparues dans leurs relations, notamment sur le front parlementaire, en signant la charte de la majorité.
6. Le gouvernement n'a pas eu recours à des nominations massives aux postes de responsabilité, et l'absence de nominations partisans au sein de la majorité gouvernementale, les nominations n'excédant pas 9 nominations à des postes de responsabilité, dont la plupart ont servi à nommer les doyens d'un certain nombre d'établissements universitaires.

7. L'absence de toute initiative ou sortie de communicationnelle du chef de gouvernement, presque totalement absent de la communication sur les différentes mesures et procédures gouvernementales, ou de fournir des éclaircissements sur un ensemble de dossiers controversés et de décisions prises par le gouvernement.
8. Confusion concernant la nomination de la ministre de la Santé, sa destitution en moins d'une semaine après l'investiture du gouvernement, et le retour de l'ancien ministre de la Santé à ses fonctions, sans fournir d'explications convaincantes, et sans ouvrir de consultations entre les partis formant le gouvernement pour délibérer sur ce portefeuille ministériel Important et pivot dans le travail du gouvernement.
9. Le retard enregistré en ce qui concerne la nomination des Secrétaires d'Etat, dont la nomination a été stipulée dans la notification d'investiture du gouvernement par Sa Majesté le Roi.
10. L'incompatibilité des compétences et de la structuration des différents secteurs gouvernementaux avec la nouvelle ingénierie et les nouveaux pôles gouvernementaux.
11. Absence des mesures du gouvernement pour faire face à la hausse significative des prix de certains produits de base.
12. Absence totale des réunions du chef de gouvernement avec les différentes parties sociales et professionnelles, malgré les circonstances économiques et sociales difficiles qui ont caractérisé le lancement des travaux du gouvernement, en plus de l'absence de toute initiative concernant le dialogue social national avec la profession centrales syndicales.
13. Le caractère surprise de la décision du gouvernement d'imposer un permis de vaccination obligatoire pour accéder aux établissements publics, et l'absence de tout caractère consultatif ou de concertation quant à la délivrance de cette décision.
14. Le retrait soudain et incompréhensible du projet de loi pénale du Parlement, sous justification d'introduire plus d'amendements et de prendre suffisamment de temps pour l'achèvement, sans spécifier de délai clair.

15. La mesure brutale et conflictuelle du dossier des académies régionales d'éducation et de formation, et le refus du gouvernement à répondre aux appels et recours des différentes parties concernant cette décision, ou à prendre des mesures préparatoires pour celle-ci.
16. La tension sociale enregistrée dans la gestion du dossier d'accès aux tribunaux marocains, et les protestations continues qui ont résulté des corps d'avocats sur tout le territoire national, et l'absence de toute démarche de dialogue de la part du gouvernement.
17. Le manque d'orientation du gouvernement dans le cadre de la vulgarisation de compensations financières aux différents secteurs touchés par les décisions prises pour réduire la pandémie de Corona, et les graves dommages qu'ils ont eu sur leurs performances, leur travail et la situation de leurs employés.
18. Le silence du gouvernement sur les mesures liées à la lutte contre la corruption, et son désintérêt pour les grands dossiers (fonds de pension, caisse de compensation...) et l'absence d'orientation explicite à cet égard.
19. La prédominance de la nature administrative et procédurale sur le travail des différents secteurs ministériels, et l'absence de toute nouvelle mesure, initiative ou réforme, indiquant le démarrage coordonné et nouveau du travail gouvernemental.
20. Faible communication gouvernementale et grande confusion concernant la fourniture de données et l'explication des mesures prises par le gouvernement notamment lors de la conférence de presse hebdomadaire du gouvernement.

www.hayatcenter.ma

Téléphone : 06 54 05 50 33 / 06 61 46 20 83

Email : contact@hayatcenter.ma

